

Image not found or type unknown



Vente de produits protégés ?

Par **Audinot Michel**, le **14/03/2018** à **10:05**

Bonjour,

Je souhaite importer des produits d'une marque de fabrication Chinoise.

Mais il existe déjà un importateur qui n'a aucune exclusivité commerciale avec la marque.

Par contre il a protégé la marque à l'INPI.

Est-ce légal sachant qu'il n'a pas l'autorisation de la marque, qu'il n'a pas d'exclusivité (demandée et refusée par les Chinois)?

Qu'est-ce que je risque à importer et vendre ce produit?

Merci d'avance.